

Besoin d'établir un contrat d'apprentissage ? Vous pouvez nous en confier la rédaction.

Afin que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle vous accompagne et vous apporte son expertise tout au long de la durée du contrat, vous pouvez désormais nous mandater pour vous assister dans cette démarche.

MANDAT

Je soussigné(e),, Dirigeant(e) de ⁽¹⁾
N° Siret souhaite que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
m'accompagne tout au long du contrat de ⁽²⁾ :

Je certifie que les informations transmises sont conformes à la réalité,

Je mandate la CMA 57 et m'acquitte ce jour de la somme de 65 € TTC soit :

- Par virement sur notre compte BPALC METZ IBAN FR 76 1470 7001 0100 1211 0009 361
CCBPFPPMTZ, en indiquant le Nom et Prénom de l'apprenti(e) concerné(e),
- Ou par chèque à l'ordre de la CMA57.

(1) Dénomination de l'établissement

(2) Nom et prénom de l'apprenti(e)

La Chambre de Métiers sera mandatée pour :

- La vérification de la capacité à former, Articles R 6261-9 et R 6261-10 du code du travail
- L'établissement du contrat d'apprentissage,
- L'assistance juridique,
- L'information sur les formalités de rupture,
- Le dépôt de l'ensemble de ces documents sur le site de votre OPCO EP, MOBILITE et CNFPT,
- Assistance en cas de refus de prise en charge de votre OPCO.



Nous vous rappelons que vous devez impérativement **réaliser vous-même**, certaines formalités (listées ci-dessous).

- DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche) sur le site de l'URSSAF,
- Déclaration de dérogation aux travaux réglementés (pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans),
- RDV pour la visite médicale d'embauche,
- Demande de dérogation à l'interdiction de travail de nuit à demander auprès de l'Inspection du Travail à la DREETS,
- **Dépôt des documents sur le site de votre OPCO** (rattaché au code IDCC de votre Convention Collective).
Sauf pour l'OPCO EP, Mobilité et CNFPT,
- **Création d'un compte SYLAE**

Il est recommandé de contacter la CMA57 pour plus d'informations.

Signature et cachet de l'employeur

Fait à le